



# OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

## Tarifs applicables à compter du 01/12/2025

Tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sur la commune de Hauteluce, approuvés par délibération du Conseil municipal du 17 novembre 2025, pris en application du règlement pour l'occupation du domaine public.

Nature de l'occupation	TARIFS		SECTEUR	
	ANNÉE	uniquement SAISON ÉTÉ	LES SAISIES	HAUTELUCE VILLAGE et AUTRE SECTEUR
NATURE DE L'OCCUPATION COMMERCIALE	par m <sup>2</sup> / période	par m <sup>2</sup> / période	Coefficient applicable	
Terrasse privative avec emprise au sol ( <i>aménagement fixe démontable</i> )	75.00 €		1	0.5
Terrasse ouverte sans emprise ( <i>pas d'aménagement fixe démontable</i> )	60.00 €		1	0.5
Etalage ouvert sans emprise ( <i>pas d'aménagement fixe démontable</i> )	60.00 €		1	0.5
Etalage pour activité et prestation de loisirs ( <i>location matériel INCLUANT mobilier location (rack matériel + tente-barnum ouvert 3mx3m -2 unités maximum ) . Le nombre de place de stationnement privatisée devra être optimisé</i> )		30.00 €	1	0.5
MOBILIERS ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES	FORFAIT à l'unité		Coefficient applicable	
Oriflamme (2 maximum si pas de chevalet )	100.00 €		1	0.5
Chevalet (1 m de hauteur x 0,85 m de largeur) - Porte-menu ( 0,7 m <sup>2</sup> , max) - Stop trottoir (1 élément maximum par établissement)	150.00 €		1	0.5
Autre mobilier publicitaire	200.00 €		1	0.5
Autre mobilier urbain commercial et non publicitaire < 5m <sup>2</sup> (forfait / unité)	400,00 € / unité		1	0.5
Bureau de ventes (forfait / unité)	5 000,00 € / unité		1	0.5
Occupations non déclarées (Sans titre )	20.00 €			
A la journée d'occupation illicite ( par m <sup>2</sup> /jour)				

A noter : Dans le cadre d'une occupation de surface différente hiver/été, le tarif sera proratisé selon la formule suivante :

$$[(m^2 \text{ hiver} \times 2/3) + (m^2 \text{ été} \times 1/3)] \times \text{tarif}$$